

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

Quiz Facebook Tasty Granny

### **Article 1 : Société organisatrice**

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2018, la SA à conseil d'administration Cofruid'Oc Méditerranée, 286 route de Saint Nazaire, 34400, Saint Just, France, SIRET : 37791240700014, n° TVA : FR 69377912407, organise sur la page Facebook Tasty Granny Apple <https://www.facebook.com/tastygrannyapple/>, un jeu concours avec obligation d'achat, intitulé « Quiz Tasty Granny », valable du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2018 inclus.

Ce jeu est relayé sur la page Facebook Tasty Granny ainsi que sur des outils de promotions : stickers pommes, étiquettes barquettes, angles de plateau et posts Facebook.

### **Article 2 : Conditions et modalités de participation**

Ce jeu est uniquement ouvert à des participants résidents en France métropolitaine. La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, soumis à la législation française.

Le jeu comporte une mécanique de gain permettant à un joueur de participer à un quiz l'inscrivant pour un tirage au sort final. La participation au tirage au sort n'est possible qu'après achat, permettant l'insertion d'un code secret présent sur les étiquettes pommes et barquettes, obtenu à l'achat d'une pomme ou d'une barquette Tasty Granny.

L'opération compte un niveau de participation :

Un « quiz » accessible avec obligation d'achat.

Le joueur doit obligatoirement répondre aux 2 questions et doit ensuite donner ses coordonnées, puis inscrire le code secret mentionné ci-dessus, pour participer au tirage au sort final.

Le « tirage au sort » est accessible avec obligation d'achat, au joueur qui a participé au quiz (que les réponses soient bonnes ou mauvaises) et qui a inscrit son code secret dans le champ prévu à cet effet.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine détentrice d'une adresse e-mail, à l'exclusion :

- du personnel et du conseil d'administration Cofruid'Oc Méditerranée,
- des sociétés participants à l'organisation du jeu
- ainsi qu'aux membres de leur famille.

Pendant toute la durée du jeu, une participation par personne et par foyer est possible (même adresse email et/ou même nom et/ou même adresse postale).

La société organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Ayant eu lieu après le 15 mai 2018 à 23h59 ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- d) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application de l'opération. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Pour participer, il suffit :

- De se connecter sur la page Facebook de la marque et cliquer sur l'onglet « Jeu Concours » : <https://www.facebook.com/tastygrannyapple/>
- De se diriger vers le jeu mis en place
- De répondre aux 2 questions du quiz
- De rentrer ses coordonnées
- De se munir du code secret inscrit aux dos des étiquettes pommes et barquettes Tasty Granny, puis de l'inscrire dans le champ prévu à cet effet
- Accepter les conditions générales d'utilisation.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresses fausses, erronées, inexactes, entraînera la nullité de la participation. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multiples participations.

Les participations au quiz se font par voie électronique uniquement. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre via le site internet Cofruid'Oc ne pourra être prise en compte.

### **Article 3 : Dotations**

Les dotations mises en jeu par tirage au sort :

**Un week-end en Camargue pour 2, d'une valeur de 1000€ TTC, sous forme de chèque cadeau voyage valable dans l'agence HAVAS VOYAGES, 50 GRAND RUE JEAN MOULIN – 34000 MONTPELLIER, N° SIRET : 37753329402789** - pour organiser un séjour détente avec une immersion dans la nature (type une nuit dans une cabane dans les arbres pour 2 personnes).

**10 coffrets cadeau Smartbox pour des cours de cuisine en solo ou à deux, d'une valeur de 59,90€ euros.**

**Le tirage au sort se déroule en une seule étape :**

Le jeudi 31 mai 2018 aura lieu un tirage au sort pour remporter les 10 coffrets Smartbox, ainsi que le week-end en Camargue pour deux personnes.

### **Article 4 : Modification ou annulation du jeu**

La SA à conseil d'administration Cofruid'Oc Méditerranée se réserve :

- le droit d'annuler ou de modifier le déroulement de ce jeu pour des raisons techniques et de mise à jour.
- de remplacer les lots proposés par des lots de nature et valeur équivalentes si des événements le rendent nécessaire.

#### **Article 5 : Publication et remise des lots**

Les gagnants du tirage au sort recevront un mail de confirmation de leur gain qui les informera des modalités de livraison. Le tirage au sort sera effectué le jeudi 31 mai 2018 pour les 10 coffrets Smartbox ainsi que pour le week-end en Camargue, par l'un des huissiers de la **SCP EXADEX Société Civile professionnelle titulaire d'un office d'huissiers de justice (Guillemain – Durroux – Lançon – Schuyten – Georget) 161 rue Yves Montand - PARC 2000 – CS 978003 – 34089 MONTPELLIER CEDEX 4.**

Les gagnants du tirage au sort seront informés dans les 30 jours suivant celui-ci, par e-mail à l'adresse indiquée dans leur formulaire d'inscription au jeu (les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse e-mail).

Il appartiendra ensuite au gagnant de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'e-mail annonçant sa qualité de gagnant, dans les 30 jours suivants l'envoi de cet email, à défaut de quoi, la dotation sera perdue et le gagnant ne pourra plus prétendre à un quelconque lot. La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie et ne peuvent être cédés à des tiers.

Les lots seront envoyés sous 8 semaines après la fin du jeu concours.

#### **Article 6 : Autorisation du gagnant**

Les gagnants autorisent la SA à conseil d'administration Cofruid'Oc Méditerranée à utiliser leurs noms dans toutes actions de publi-promotion liées à l'opération sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### **Article 7 : Informatique et Libertés**

La SA à conseil d'administration Cofruid'Oc Méditerranée est la seule destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu :

Cofruid'Oc Méditerranée,  
286 route de Saint Nazaire,  
34400, Saint Just,  
France.

#### **Article 8 : Responsabilité et cas de force majeure**

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre de reporter ou de prolonger le jeu sans préavis.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger (même après expiration du jeu) le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si, pour quelque cause que ce soit, le jeu devait être annulé ou reporté. Des additifs, ou des modifications nécessaires, à ce règlement peuvent être publiés avant ou pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et publié sur l'espace dédié au règlement du jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables des problèmes inhérents à la communication via le site internet <https://www.facebook.com/TastyGrannyApple/> ou du mauvais acheminement du courrier ou tout autre problème pouvant intervenir pendant toute la durée du jeu.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom ou adresse ou téléphone, il perdra alors le bénéfice de son lot.

En complément, il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé.

Les organisateurs ne sauraient donc être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants via le site <https://www.facebook.com/tastygrannyapple/>

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

**Article 9 : Interprétation du règlement**

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, son résultat et l'attribution du prix. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu ou liste des gagnants. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque se sera rendu coupable d'une fraude à l'occasion du concours. Le présent règlement sera disponible sur le site internet <https://www.facebook.com/tastygrannyapple/> il pourra être consulté par tous les participants.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation et les obligations du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des tribunaux compétents dépendants du siège social de la société organisatrice.

### **Article 10 : Remboursement de la participation**

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais correspondants au temps de jeu, et du timbre utilisé pour cette demande (tarif lent en vigueur, enveloppe de moins de 20 grammes) sur demande écrite dans un délai d'un mois maximum à partir de la date de clôture du concours, à l'adresse suivante :

Cofruid'Oc Méditerranée,  
286 route de Saint-Nazaire,  
34400 SAINT JUST,  
France

Compte tenu de la durée du jeu, la base de remboursement des frais de connexion internet sera de 0.05€ la minute x 3 minutes = 0,15 € TTC.

Une seule demande de remboursement de la participation par foyer (même nom, même adresse) pourra être formulée pendant toute la durée du jeu-concours à l'adresse suivante :

Cofruid'Oc Méditerranée,  
286 route de Saint-Nazaire,  
34400 SAINT JUST,  
France

La demande de remboursement de frais de connexion devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès internet indiquant le jour et l'heure + minute exacte de connexion. Joindre un RIB ou RIP.

Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ. Le nom mentionné sur le courrier de demande de remboursement devra obligatoirement être le même que celui inscrit sur le RIB. Cette possibilité de remboursement ne s'adresse qu'aux participants qui accèdent au jeu-concours à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel. Ainsi, les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur

d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les abonnements aux fournisseurs d'accès à internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au concours déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

#### **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la **SCP EXADEX Société Civile professionnelle titulaire d'un office d'huissiers de justice (Guillemain – Durroux – Lançon – Schuyten – Georget) 161 rue Yves Montand - PARC 2000 – CS 978003 –34089 MONTPELLIER CEDEX 4.**